



ARRETE n° 2026-044
Portant délégation de fonction à M. Philippe GINDER

Le Président de Saint-Louis Agglomération,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-2, L.5211-9, L.5211-10, et L1411-5
- VU** la délibération du Conseil de Communauté en date du 08 avril 2026, relative à l'élection des Conseillers Délégués,
- VU** la délibération du Conseil de Communauté en date du 21 janvier 2026 portant sur le lancement d'une procédure de concession de service public pour la gestion de l'ALSH intercommunal et des animations Enfance/Jeunesse et autorisant le Président à conduire cette procédure et prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre,

CONSIDERANT que le Président peut, sous sa responsabilité, donner délégation de fonction aux Conseillers Délégués,

ARRETE :

- Article 1^{er} :** Il est donné délégation de fonction à M. Philippe GINDER, Conseiller délégué, en charge des dossiers relatifs à l'enfance / jeunesse et au bilinguisme, pour mener la procédure de négociation dans le cadre de l'attribution de la concession de service public pour la gestion de l'ALSH intercommunal et des animations Enfance/Jeunesse.
- Article 2 :** Cette délégation de fonction n'entraîne pas de délégation de signature.
- Article 3 :** Le Président demeure libre d'exercer les attributions ainsi déléguées, cette délégation n'ayant pas pour effet de le priver de ses pouvoirs en la matière.
- Article 4 :** Le présent arrêté sera notifié à M. Philippe GINDER qui accepte cette délégation et ampliation en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Mulhouse.

Fait à Saint-Louis, le 1^{er} juin 2026



Le Président

Jean-Marc DEICHTMANN

